

Délégations en France

Alsace

46 rue principale
68380 SONDERNACH
Délégue : Anita Haberer
Téléphone : 03 89 77 40 55
Email : artcalsace@orange.fr

Ardèche

23 descente de la Terrisse
Quartier Bouteyre
07200 MERCUER
Délégué : Jean-Paul Edouard
Téléphone : 06 73 60 71 73
Email : edouardjeanpaul@yahoo.fr

Auvergne Rhône-Alpes

Secrétariat du Professeur Honnorat
Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer
59 boulevard Pinel
69677 BRON cedex
Téléphone : 04 72 35 78 06
Email : ara@artc.asso.fr

Bordeaux-Aquitaine

15 rue du Général Margueritte
33400 TALENCE
Délégué : Jean-Michel Roiné
Téléphone : 06 52 69 48 40
Email : artc.bordeaux@free.fr

Essonne

47 chemin des Hauts Gravières
91370 VERRIERES LE BUISSON
Délégue : Florence Chiron
Téléphone : 06 82 13 96 61
Email : essonne@artc.asso.fr

Nancy-Lorraine

Division Mazarin - GHPS
47-83 boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS
Téléphone : 01 45 83 36 78
Email : nancy-lorraine@artc.asso.fr

Normandie

1 Les Ferrettes - Neuilly sur Eure
61290 LONGNY LES VILLAGES
Délégue : Muriel Brandel
Téléphone : 06 07 79 62 50
Email : normandie@artc.asso.fr

Pays d'Adour

46 avenue du Château d'Este
64140 BILLERE
Délégue : Marie-France Gruet
Téléphone : 05 59 13 82 56
Email : contact@artcbearn.org

Toulouse Midi-Pyrénées

6 rue des Coquelicots
31780 CASTELGINEST
Délégué : Luc Dalmonti
Téléphone : 06 09 74 75 52
Email : artc.toulouse@orange.fr

Fonds Thomas Berthy

c/o ARTC
Fondatrice : Marie-Claude Berthy
Téléphone : 06 18 04 12 25
Email : marie-claude.berthy@artc.asso.fr

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 12 avril 2025 à 10h

réunion en mixte (présentiel et distanciel)

Présents ou représentés : 57 membres

Invités : Florence Laigle, Elly Chaskis, Maïté Verreault, Franck Duclos et Nathalie Dufour.

La présidente Marie-Claude Berthy ouvre la séance à 10h15.

Elle demande l'approbation de l'assemblée pour enregistrer la séance : accordée à l'unanimité.

Le vote se fera à main levée.

Elle propose à Monique Haillant d'être la secrétaire de séance.

Elle énonce l'ordre du jour.

1. Rapport moral et d'activité

« Bienvenue à toutes et à tous.

Je vous remercie pour votre présence, vous témoignez ainsi de l'intérêt que vous portez au développement de l'ARTC.

L'ARTC a pour mission de soutenir la recherche scientifique sur les tumeurs cérébrales, de sensibiliser le public à cette pathologie et d'accompagner les patients et leurs familles.

Au cours de l'année écoulée, nous avons travaillé sans relâche pour essayer d'atteindre ces objectifs et d'avancer dans notre lutte.

Depuis sa création, l'ARTC finance chaque année des projets de recherche. Les nouveaux projets viennent compléter ceux qui sont soutenus depuis longtemps comme Gliotex-ARTC ou l'essai clinique POLCA. Nous sommes fiers de financer ces initiatives et nous remercions les membres du conseil scientifique qui prennent de leur temps pour évaluer ces projets innovants qui sont ensuite soumis à l'approbation de l'ARTC. Ainsi neuf projets proposés par des laboratoires de recherche situés à Paris, Bordeaux, Toulouse, Lyon et Rouen seront soutenus par l'ARTC en 2025, tout comme deux bourses allouées à de jeunes cliniciens chercheurs. Ces financements ont été rendus possibles grâce aux dons, aux événements, aux collectes de fonds et aux legs. Je tiens à saluer l'action des délégations qui est primordiale pour les relations humaines qu'elle génère. Je remercie leurs délégués, tous les bénévoles qui œuvrent avec eux, les commissions internes, essentielles à notre fonctionnement, qui mènent des actions remarquables et remarquées.

Rappelons au passage que nous sommes tous des bénévoles.

L'an dernier, l'ARTC a décidé de développer une stratégie de communication dynamique pour accroître la visibilité de l'association et des causes qu'elle défend, en renforçant sa présence sur les réseaux sociaux.

L'avenir s'annonce prometteur.

Cette année, l'ARTC poursuit ses efforts. En collaboration étroite avec l'agence de communication LauMa, elle envisage de créer de nouveaux outils de communication pour attirer le plus de monde possible afin que davantage de personnes s'engagent pour notre cause.

En conclusion, l'ARTC est plus que jamais engagée avec détermination dans la lutte contre les tumeurs cérébrales que ce soit par le financement de recherches innovantes, le soutien des patients et des aidants ou par la sensibilisation du grand public à la maladie. »

2 – Approbation du rapport moral et d'activité 2024

Vote contre : 0, abstention : 1, pour : 55, **résolution adoptée**

3 – Rapport scientifique par le Pr Khê Hoang-Xuan

3.1 Actualités :

- Khê remercie les membres du conseil scientifique dont le Pr Marc Sanson est Président. Il informe du départ du Pr Olivier Delattre, Directeur de recherche à l'Institut Curie, et le remercie pour sa participation au CS depuis sa création il y a 32 ans. Il est remplacé par le Pr Franck Bourdeaut, oncopédiatre à l'Institut Curie et Président du CS de la SFCE.
- Une nouvelle immunothérapie, efficace dans le traitement des lymphomes cérébraux émerge : les cellules CAR-T, des lymphocytes provenant des patients, manipulés génétiquement puis ré-injectés, tuent les cellules cancéreuses. Ce travail de recherche est assuré par les Drs Caroline Houillier et Hugo Hernandez Tost (boursier ARTC en 2022).

3.2 Soutien à la recherche :

3.2.1 Recherche clinique : attirer les jeunes cliniciens chercheurs vers la neuro-oncologie par des bourses de fellowship de 24 k€/an/candidat, soit 3 boursiers en 2023/2024, 3 boursiers en 2024/2025 et 2 candidats pour 2025/2026.

3.2.2 Recherche fondamentale : accompagner les projets d'amorçage innovants par un soutien financier de 25 k€ max/an/projet soit 7 projets retenus pour 2025.

3.2.3 Soutien aux Sociétés savantes et réseaux de recherche : projets d'aide à la structuration nationale de la recherche soit

- Projet ANOCEF : 20 k€/an
- Projet GOPA : 25 k€/an
- Essai clinique POLCA : 50 k€/2 ans
- Equipement : congélateur (ARN et ADN) pour le centre de recherche en cancérologie de Toulouse : 12,8 k€.

3.2.4 Recherche en thérapie expérimentale : accélérer le passage des nouveaux traitements en essai cliniques :

Projet Gliotex-ARTC par le Pr Ahmed Idbaih

Pourquoi le projet Gliotex-ARTC ?

Le glioblastome est le cancer le plus fréquent chez l'adulte or les traitements actuels sont insuffisants et la recherche trop lente : seulement 2 nouveaux médicaments trouvés en 25 ans. En 2010, il est apparu nécessaire de chercher et de tester de nouveaux traitements, et d'accélérer la mise place d'essais cliniques. Depuis, l'équipe Gliotex-ARTC a acquis une expertise unique et une reconnaissance académique. Le soutien sans faille de l'ARTC de 250 k€/an a permis de générer 500 k€/an soit : 150 k€ de dotation de ICM Fonds Carnot + 240 k€ de soutien académique (Inserm, Inca, EuropeH2020, Siric) + 100 k€ de soutien industriel (Servier, Nutrithéragène, Asfalia) ce qui fait un budget annuel de 750 k€/an destiné pour 50% au personnel et 50% aux consommables.

Impact de la signalisation androgénique sur la modulation du micro-environnement immunitaire associé au glioblastome : implications thérapeutiques par le Dr Elly Chaskis

Deux constats : les hommes sont plus souvent affectés de glioblastomes que les femmes et leur survie est plus courte. La testostérone pourrait jouer un rôle dans cette pathologie.

Comme les cellules cancéreuses du glioblastome portent des récepteurs à la testostérone, en les bloquant on diminue la prolifération des cellules de glioblastome.

Financée par l'ARTC, l'étude de l'arrêt de l'invasion tumorale se fait sur un modèle expérimental de cerveau en 3D, elle permet d'étudier l'infiltration tumorale dans un tissu cérébral normal. L'hormonothérapie pourrait améliorer l'efficacité du traitement du glioblastome en constituant une nouvelle modalité thérapeutique.

3. 2.5 Soutien aux patients et soignants

Dépenses annuelles, 60 k€ en 2024 :

- soins de support assurés, par des prestataires extérieurs, à Paris, Toulouse, Pau, Lyon, et Rouen,
- soutien aux équipes hospitalières par la prise en charge de formations de soignants de Lyon et Paris,
- implication des bénévoles dans les services hospitaliers en région,
- commission des patients et des usagers à Paris.

Le groupe NOSS : Neuro-oncologie, soins de support par le Dr Laigle-Donadey

NOSS, multidisciplinaire et transversal, a été créé en 2010. Il est constitué de représentants médicaux et paramédicaux du service et aussi d'autres équipes telles que la médecine physique et de réadaptation, la neurochirurgie, la diététique, la médiathèque, etc. Des bénévoles représentants de familles et de l'ARTC complètent le groupe.

Les actions de NOSS visent à améliorer la qualité de vie au quotidien du patient et de son entourage tout au long de sa maladie, du diagnostic à la fin de vie. Il veille à améliorer le parcours de soins du malade tant à l'hôpital qu'au retour à domicile en prenant en compte les difficultés du quotidien comme la fatigue, la nutrition, la sexualité... De multiples soins de support sont prodigués dans le service tels que la rééducation, le soutien psychologique, les massages bien-être, etc. En 2024, a été instauré un temps convivial autour d'un café, permanence mensuelle assurée par des bénévoles de l'ARTC, tout comme l'installation de nouveaux fauteuils en HDJ grâce à ARTC-Fonds Thomas Berthy (18 000 €).

4 – Rapport financier : présentation des comptes 2024 par Joël Badé, trésorier de l'ARTC

Les comptes 2024 sont présentés en détail dans le rapport financier 2024 joint à ce procès-verbal.

Le résultat de l'exercice 2024 s'établit à + 53 211 €. Il a été proposé à l'assemblée générale d'affecter ce résultat au report à nouveau.

5 – Rapport du commissaire aux comptes par Franck Duclos

Les comptes 2024 de l'association sont certifiés, sans réserves et sans observations, par le commissaire aux comptes.

Ce dernier informe également qu'il ne lui a été fait état d'aucune convention réglementée passée au cours de l'exercice 2024.

6 – Budget prévisionnel 2025

Le budget prévisionnel 2025 présenté par le trésorier est joint à ce procès-verbal.

Le trésorier attire l'attention sur le fait qu'en l'absence de legs identifiés pour l'année 2025, il convient de moduler les dépenses qui seront allouées au soutien des projets de recherche.

Par ailleurs, compte tenu du fait que le budget alloué au projet Gliotex-ARTC pour les années 2023-2024 (500 000 €) a été dépassé, le financement au titre de l'année 2025 devra se limiter quasi exclusivement à la rémunération des salariés du projet dont l'ARTC est l'employeur.

7– Résolutions

- Comptes clos et rapport financier :

Vote contre : 0, abstention : 0 - **résolution adoptée à l'unanimité**

- Affectation des résultats :

Vote contre : 0, abstention : 0, - **résolution adoptée à l'unanimité**

- Quitus aux administrateurs :

Vote contre : 0, abstention : 1, pour : 55 - **résolution adoptée**

- Approbation du budget 2024

Vote contre : 0, abstention : 0 - **résolution adoptée à l'unanimité**

8 – Nominations du commissaire aux comptes et de son suppléant

Renouvellement de la nomination du commissaire aux comptes : Franck Duclos

Vote contre : 0, abstention : 0 - **résolution adoptée à l'unanimité**

Renouvellement de la nomination du commissaire aux comptes suppléant Antoine Levasseur

Vote contre : 0, abstention : 0 - **résolution adoptée à l'unanimité**

9 – Projets de l'association pour 2025 et pour 2026

Promouvoir la communication de l'ARTC par Sébastien Bornais

- A la suite du constat de la baisse des dons et du nombre des « grands » donateurs, le CA a décidé qu'une équipe devait y réfléchir afin de faire évoluer la communication de l'ARTC trop discrète et d'en confier l'animation à Sébastien Bornais (créateur des spectacles « Des Vies » pour le Fonds Thomas Berthy).

- Octobre 2024, mise en place du groupe communication ou groupe com' (une quinzaine de personnes), interdisciplinaire (médecins, aidants, patients, délégué...) qui se réunit une fois par mois en mixte.

- Décisions du groupe com' : faire appel à des professionnels de la communication, c'est ainsi que la société LauMa est retenue.

- Trois objectifs émergent de la rencontre ARTC /LauMa : attirer les « grands » donateurs (création de 2 sortes de dossiers en fonction des cibles, formation des personnes qui rechercheront les « grands » donateurs), établir un plan com' sur 3 ans (évolution du site, passer de la Lettre semestrielle à une eNewsletter/Newsletter trimestrielle, démarcher des legs...) et augmenter les posts sur les réseaux sociaux : FB, Instagram et LinkedIn.

- Budget, l'établir avec le CA soit : 40 k€ en 2025 puis +30 % en 2026.

- Recherche de professionnels PRO BONO (chargés de com' et du site par exemple) pour diminuer les dépenses de fonctionnement.

- Aide de ESIEE-IT, Toulouse Business School...

- Des actions au quotidien : réfléchir à la notion d'adhérent/donateur, renforcer la fidélisation, faire évoluer le site, penser à la Newsletter, trouver un slogan.

- Le slogan « *Puisque tout vient du cerveau, agissons avec le cœur* », qui a été longuement travaillé, est validé le 12 avril 2025 par l'AG.

Projets du Fonds thomas Berthy par Sébastien Bornais

- Spectacle « Goldman Passion » au Prisme d'Elancourt, le 14 avril 2025,
- Spectacle « Des Vies, d'Ombres et de Lumières » au Casino de Paris, le 30 mars 2026 et aussi à Eragny en janvier 2026, Vernon en février 2026, Beaumont-sur-Oise en avril 2026 et Montigny-le-Bretonneux en avril 2026.

Le coût des spectacles « Des Vies » couvre 70 % du remplissage des salles et est compensé par les sponsors, les dons, le PRO BONO et les goodies. Le coût des 30 % des entrées restantes (bénéfice) sera reversé à l'ARTC.

Projets de manifestations par Jean-Marc Amouroux

Jean-Marc Amouroux, patient désireux d'aider la recherche, organise avec son association de chasse, qui regroupe 500 personnes, des manifestations (tombola, loterie, dîners, vente aux enchères) dont les bénéfices seront reversés à l'ARTC. Par ailleurs, il vient d'être élu président de l'association « Entrepreneur pour la vie », qui soutient sa cause (aider la recherche pour les TC) et crée une chaîne de l'espoir.

Concert annuel de l'ARTC à la Salpêtrière par Florence Chiron, secrétaire générale

Il aura lieu le 5 juin 2025 à 20h30, avec, à l'orgue, Denis Comtet, au chant, la soprano Cécile Pierrot et la chorale le *Saint-Quentin Gospel*.

Mécénat de compétences par Serge Areil

Actif d'un groupe bancaire, Serge Areil propose de travailler pour l'ARTC dans le cadre d'un mécénat de compétences (une entreprise met un collaborateur à disposition d'un organisme d'intérêt général pour mobiliser ses compétences sur son temps de travail). A partir du 1^{er} septembre 2025 et jusqu'à sa retraite (20 mois), Serge Areil apportera son aide pour le travail sur la Com' et la gestion de l'association.

10 – Cotisation annuelle

Proposition de maintenir le montant de la cotisation à 30 €.

Vote contre : 0, abstention : 0, - **résolution adoptée à l'unanimité**

11 – Elections des administrateurs

Renouvellement de mandats

4 administrateurs en fin de mandat, Elisabeth Autier, Sébastien Bornais, Nicole Marchais et Viviane Varlette. renouvellent leur candidature.

Vote pour le renouvellement de mandat de chacun des candidats :

contre : 0, abstention : 0, **les 4 administrateurs sont ré-élus à l'unanimité**

Liste des administrateurs

Le conseil d'administration compte 18 administrateurs : Elisabeth Autier, Joël Badé, Marie-Claude Berthy, Sébastien Bornais, Christian Bouvet, Florence Chiron, Luc Dalmonti, Christine de Bonduwe, Marie-Françoise Estoquié, Jean-Pierre Gruet, Marie-France Gruet, Anita Haberer, Monique Haillant, Khê Hoang-Xuan, Nicole Marchais, Michel Sauvêtre, Sandrine Shaaban et Viviane Varliette.

Questions diverses

Marie-France Gruet, déléguée ARTC Pays d'Adour, rappelle les nombreuses démarches qui ont été entreprises depuis des années pour la création du comité d'experts sur l'évolution de l'incidence des glioblastomes par *Santé publique France*. Ce projet, qui fait suite aux travaux du Pr Luc Bauchet, est toujours en attente. Petite lueur d'espoir : le Pr Luc Bauchet vient de recevoir un coup de fil lui annonçant qu'il serait membre du comité. À suivre ...

La séance est levée à 12h15

Fait le 7 mai 2025
la Présidente de l'ARTC
Marie-Claude Berthy

la secrétaire de séance
Monique Haillant

Assemblée générale

12 avril 2025

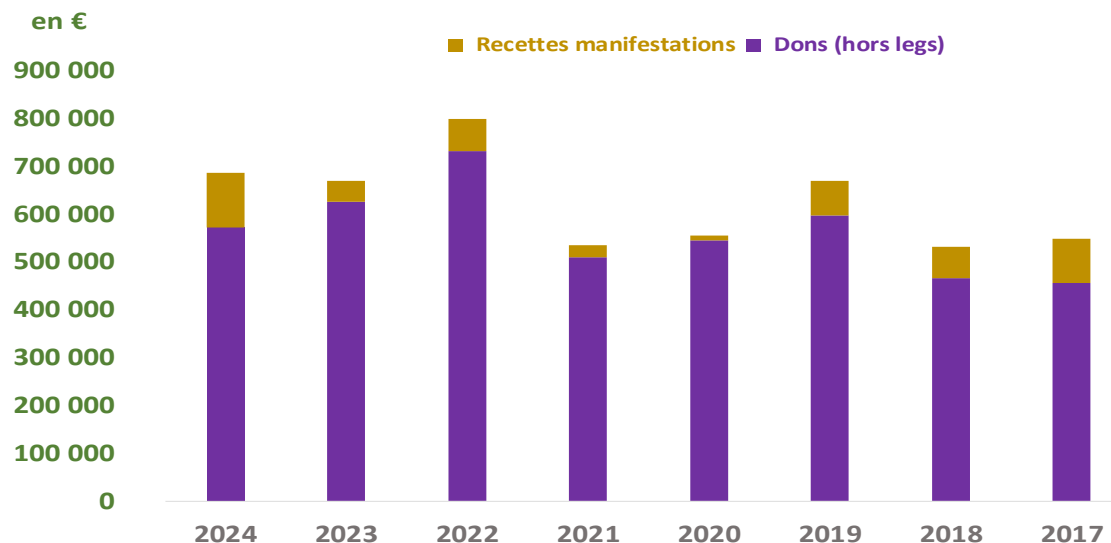
Présentation des comptes 2024

Présentation des comptes 2024

Ressources

(en €)	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Dons (hors legs)	572 289	626 340	732 901	509 624	545 608	598 278	466 591	456 482
Recettes manifestations	114 699	42 856	67 147	25 072	10 064	72 031	65 812	92 492
Collecte	686 988	669 196	800 048	534 696	555 672	670 309	532 403	548 974

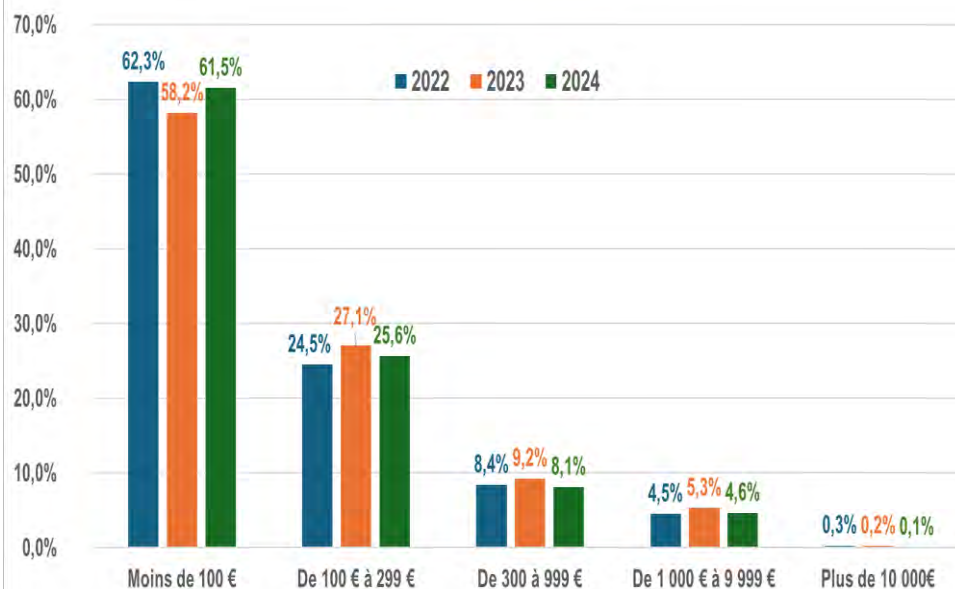
La collecte 2024 est en légère progression par rapport à celle de l'année 2023 avec des dons plutôt en baisse mais des produits collectés à l'occasion de manifestations en nette progression.



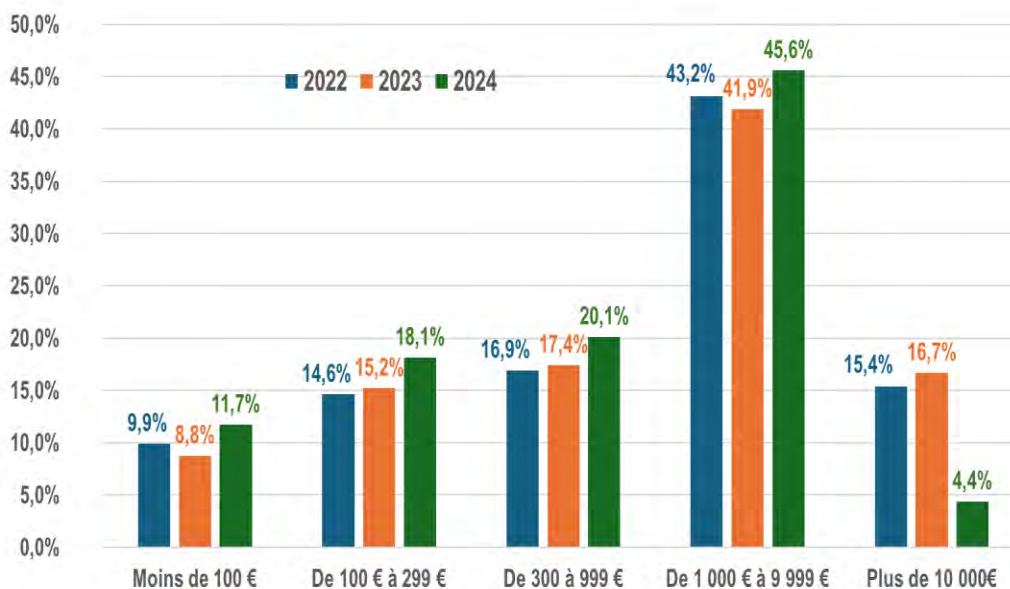
Présentation des comptes 2024

Typologie des dons

Répartition des dons par montant



Répartition de la collecte



- ✓ Près de 3 000 dons ont été enregistrés en 2024, soit une hausse sensible par rapport aux années précédentes pour lesquelles le nombre de dons se situait à 2 500 environ. Mais la valeur moyenne des dons (193 €) est en baisse.
- ✓ Plus de 60 % des dons sont inférieurs à 100 € et représentent 12 % de la collecte.
- ✓ Moins de 5 % des dons sont supérieurs à 1 000 € et représentent la moitié de la collecte.
- ✓ Mais le nombre de « grands donateurs » est en baisse (2 en 2024, 5 en 2023, 8 en 2022).

Présentation des comptes 2024

Ressources

Aux dons et aux recettes collectées lors des manifestations, s'ajoutent :

- ❑ un legs portant sur la quotité disponible d'une succession composée de 2 biens immobiliers (à Nice et à Belleu) et de liquidités :
 - legs accepté en 2023 : comptabilisation mais neutralisation de son impact sur le résultat de l'exercice 2023 ;
 - règlement de la succession, transfert de propriété et vente des biens immobiliers en 2024 ;
 - produit net de la vente : **199 966 €**.

- ❑ le remboursement des frais de succession versés au Trésor Public sur le legs concernant le bien immobilier (Cagnes sur Mer) finalisé en 2023 : **191 044 €**.

Présentation des comptes 2024

Ressources

(en €)

2024		2023		2022	
Dons et recettes manifestations	686 988	Dons et recettes manifestations	669 196	Dons et recettes manifestations	800 048
Legs (*)	199 966	Assurance vie et legs (*)	189 233	Assurance vie et legs (*)	99 976
Remboursement droits de succession legs 2023	191 044				
Produits financiers et plus-values mobilières	36 264	Produits financiers et plus-values mobilières	5 240	Produits financiers et plus-values mobilières	712
Total	1 114 262	Total	863 669	Total	900 736

(*) : valeur nette

- Les collectes des 3 dernières années ont été bonifiées par des legs qui ont représenté au total plus de 680 k€.
- Cet apport a permis à l'ARTC d'intensifier ses actions au profit des projets de recherche.
- En 2024, le produit des legs a représenté près de 400 k€, soit plus du tiers des ressources de l'exercice.
- Il convient néanmoins de prendre en compte le fait que les legs ont un caractère aléatoire et qu'à priori aucune ressource de cette nature n'est prévue en 2025.

Présentation des comptes 2024

Compte de résultat / Produits

en €	2024	2023	Evolution 2024 / 2023
Produits d'exploitation	921 417	867 153	54 264
<i>Dons manuels et cotisations</i>	397 184	440 707	-43 523
<i>Mécénat</i>	175 105	185 633	-10 528
<i>Recettes manifestation</i>	114 699	42 856	71 843
Sous-total	686 988	669 196	17 792
<i>Legs, donations et assurance vie</i>	219 557	197 001	
<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	14 780		
<i>Produits divers</i>	92	956	
Produits financiers	36 264	5 240	31 024
<i>Plus-value sur valeurs mobilières</i>	27 864		27 864
<i>Autres produits financiers</i>	8 400	5 240	3 159
Produits exceptionnels	191 044	320 000	
Total produits	1 148 725	1 192 393	-43 668

✓ Produits d'exploitation

- Comptabilisation du produit du legs finalisé en 2024 pour sa valeur brute.
- Utilisation des fonds dédiés : produit contribuant à neutraliser l'impact de l'utilisation des fonds dédiés sur le résultat de l'exercice.

✓ Produits financiers

- Vente d'obligations avec plus-value.
- Rémunération des comptes à terme sur lesquels est regroupée une partie des liquidités.

✓ Produits exceptionnels

- Remboursement des frais de succession versés au titre du legs immobilier finalisé en 2023.

Présentation des comptes 2024

Compte de résultat / Charges

en €	2024	2023	Evolution 2024 / 2023
Charges d'exploitation	1 095 410	906 558	188 852
Achats et charges externes	580 868	421 152	159 715
Aides financières	376 668	435 229	-58 560
Salaires et charges sociales	111 106		111 106
Autres charges d'exploitation	16 253	7 478	8 776
Sous-total	1 084 896	863 859	221 037
Reports en fonds dédiés	10 514	42 699	
Charges exceptionnelles / impôt sociétés	104	323 372	
Charges exceptionnelles		322 293	
Impôt sur les sociétés	104	1 079	
Total charges	1 095 514	1 229 930	-134 416

- ✓ La progression des charges d'exploitation est en lien avec l'augmentation des produits d'exploitation et le produit exceptionnel provenant du remboursement des frais de succession versés en 2023.
- ✓ Les salaires qui apparaissent directement en charges en 2024 concernent les personnels recrutés par l'association (projet Gliotex).
- ✓ Report en fonds dédié : charge contribuant à neutraliser l'impact de l'utilisation des fonds dédiés sur le résultat de l'exercice.

Présentation des comptes 2024

Analyse des dépenses

(en €)	2024		2023	
Bourses	101 724		80 336	
Projets de recherche	283 207		290 481	
Projet Gliotex	340 748		223 957	
Soutien aux patients	61 462		36 405	
Sous-total	787 142	72,6%	631 179	73,1%
Honoraires et prestations	133 008	12,2%	141 903	16,4%
Réception, location de salles, manifestations	89 560	8,3%	32 725	3,8%
Frais de déplacement	23 634	2,2%	21 326	2,5%
Dotation aux amortissements	6 835	0,6%	7 174	0,8%
Fonctionnement courant	44 715	4,1%	29 552	3,4%
dont primes d'assurance	733		1 345	
dont frais d'actes notariés	19 591		12 819	
dont fournitures logiciels et internet	2 765		2 976	
dont téléphone	3 458		3 521	
dont affranchissement	6 416		3 837	
dont services bancaires	1 768		1 269	
dont documentation générale				
dont fournitures de bureau	1 989		1 529	
dont frais de reprographie	5 425		693	
dont transporteurs	-		220	
dont autres dépenses	2 571		1 342	
Total dépenses	1 084 896	99,9%	863 859	100,0%

- ✓ Les moyens alloués aux bourses, aux projets de recherche et au soutien aux patients augmentent en 2024 grâce à la progression des ressources et restent en proportion au même niveau que les moyens alloués en 2023.
- ✓ La hausse sensible des frais liés à l'organisation des manifestations est à rapprocher de la progression des recettes collectées lors de ces manifestations.
- ✓ L'augmentation du poste fonctionnement courant résulte pour partie des frais notariés versés dans le cadre du legs (règlement de la succession, vente des biens immobiliers...).

Présentation des comptes 2024

Dépenses d'honoraires et assimilées

(en €)	2024	2023	2022
Comptabilité, gestion administrative, administration site internet,... (VOSECA)	88 890	88 233	93 841
Expert-comptable (SEC BURETTE / GMBA / IN EXTENSO)	6 830	7 701	7 729
Commissaires aux comptes (SECNO)	12 640	12 000	11 760
Conseil juridique (PDGB Avocats, TGS France)	1 806	15 972	3 960
Sous-traitance lettres, communication et divers (EDM, LAGNEAU)	22 842	17 997	19 522
Total	133 008	141 903	136 812

- ✓ Les dépenses d'honoraires et assimilées sont en légère baisse au global en 2024 (- 6,3 %).
- ✓ Trois catégories de dépenses : prestations réglementaires et de conseil (~ 21 k€), communication (~ 23 k€) et prestations dont l'association a besoin pour son fonctionnement (~ 89 k€).

Présentation des comptes 2024

Compte de résultat / Synthèse

en €	2024	2023	Evolution 2024 / 2023
Produits d'exploitation	921 417	867 153	54 264
Dons manuels et cotisations	397 184	440 707	-43 523
Mécénat	175 105	185 633	-10 528
Recettes manifestation	114 699	42 856	71 843
Sous-total	686 988	669 196	17 792
Legs, donations et assurance vie	219 557	197 001	
Utilisation des fonds dédiés	14 780		
Produits divers	92	956	
Produits financiers	36 264	5 240	31 024
Plus-value sur valeurs mobilières	27 864		27 864
Autres produits financiers	8 400	5 240	3 159
Produits exceptionnels	191 044	320 000	
Total produits	1 148 725	1 192 393	-43 668

en €	2024	2023	Evolution 2024 / 2023
Produits (1)	1 148 725	1 192 393	-43 668
Charges (2)	1 095 514	1 229 930	-134 416
Résultat de l'exercice (1) - (2)	53 211	-37 536	90 748

en €	2024	2023	Evolution 2024 / 2023
Charges d'exploitation	1 095 410	906 558	188 852
Achats et charges externes	580 868	421 152	159 715
Aides financières	376 668	435 229	-58 560
Salaires et charges sociales	111 106		111 106
Autres charges d'exploitation	16 253	7 478	8 776
Sous-total	1 084 896	863 859	221 037
Reports en fonds dédiés	10 514	42 699	
Charges exceptionnelles / impôt sociétés	104	323 372	
Charges exceptionnelles		322 293	
Impôt sur les sociétés	104	1 079	
Total charges	1 095 514	1 229 930	-134 416

- ✓ Au total, les produits inscrits au compte de résultat pour 2024 baissent légèrement par rapport à 2023 (- 3,7 %). Les charges diminuent plus sensiblement (- 10,9 %).
- ✓ Au final le résultat de l'exercice est légèrement positif. Il représente de l'ordre de 5 % des produits.
- ✓ Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice (53 211€) au report à nouveau.

Présentation des comptes 2024

Bilan / Actif

en €	2024	2023	Evolution 2024 / 2023
Actif immobilisé	23 125	275 440	-252 315
<i>Immobilisations corporelles</i>	23 125	29 960	
<i>Biens reçus par legs</i>		245 480	
Actif circulant	1 045 696	941 143	104 553
<i>Créances</i>	277 728	89 229	
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	412 090	538 650	
<i>Disponibilités</i>	310 295	287 531	
<i>Charges constatées d'avance</i>	45 583	25 733	
Total actif	1 068 821	1 216 583	-147 762

- ✓ Les biens immobiliers du legs accepté en 2023 et concrétisé en 2024 sortent de l'actif immobilisé.
- ✓ L'augmentation des créances de l'actif circulant s'explique principalement par le fait que le produit du legs n'avait pas été perçu à la clôture de l'exercice 2024 et a donc été comptabilisé en produit à recevoir.
- ✓ La cession de certains titres impacte le poste « Valeurs mobilières de placement ».

Présentation des comptes 2024

Bilan / Passif

en €	2024	2023	Evolution 2024 / 2023
Fonds propres	702 287	649 075	53 212
<i>Fonds propres statutaires</i>	18 344	18 344	
<i>Réserves</i>	48 973	48 973	
<i>Report à nouveau</i>	581 759	619 295	
<i>Résultat de l'exercice</i>	53 211	-37 536	
Fonds dédiés et reportés	140 812	360 691	-219 879
<i>Fonds reportés liés aux legs</i>		215 613	
<i>Fonds dédiés</i>	140 812	145 078	
Dettes	225 723	206 817	18 906
<i>Dettes auprès des établissements de crédit</i>		12 947	
<i>Dettes fournisseurs</i>	106 319	64 024	
<i>Dettes sur legs</i>		58 768	
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	30 602	475	
<i>Charges à payer</i>	88 803	70 604	
Total passif	1 068 821	1 216 583	-147 762

- ✓ Les fonds propres sont en légère progression compte-tenu du résultat de l'exercice.
- ✓ Les réserves des fonds dédiés sont en légère baisse parce que les dépenses effectuées par ces fonds sont supérieures à la collecte de l'exercice.
- ✓ Les dettes fiscales et sociales concernent les charges associées aux personnels recrutés par l'association.
- ✓ Les charges à payer concernent notamment le financement de certains projets de recherches pour lesquels les fonds n'ont pas encore été versés.

Présentation des comptes 2024

Délégations

	(en €)	2024	2023
ALSACE	Collecte	12 448	18 599
	Dépenses	25 776	23 345
	Solde	-13 328	-4 746
ARDECHE	Collecte	18 861	29 533
	Dépenses	9 122	8 245
	Solde	9 739	21 288
AUVERGNE RHONE-ALPES	Collecte	67 923	28 686
	Dépenses	42 239	30 490
	Solde	25 684	-1 804
BORDEAUX- AQUITAINE	Collecte	1 370	6 455
	Dépenses	1 077	260
	Solde	293	6 195
ESSONNE	Collecte	13 327	8 088
	Dépenses	6 183	1 733
	Solde	7 144	6 355
NANCY- LORRAINE	Collecte	5 466	8 126
	Dépenses		26 008
	Solde	5 466	-17 882
NORMANDIE	Collecte	10 076	3 360
	Dépenses	1 670	3 997
	Solde	8 405	-637
PAYS D'AUDOUR	Collecte	47 015	52 139
	Dépenses	20 768	41 370
	Solde	26 247	10 769
TOULOUSE MIDI- PYRENEES	Collecte	116 178	70 800
	Dépenses	47 639	41 251
	Solde	68 539	29 548
Total Délégations	Collecte	292 664	225 786
	Dépenses	154 475	176 699
	Solde	138 189	49 086

- ✓ La collecte effectuée directement par les délégations reste très dynamique et est en progression par rapport à l'année précédente. En 2024, elle représente 43 % de la collecte totale (hors legs).

Présentation des comptes 2024

Fonds dédiés

(en €)	Ressources disponibles fin 2023	Dons reçus en 2024	Dépenses réalisées en 2024	Ressources disponibles fin 2024
FONDS THOMAS BERTHY	140 492	115 316	126 952	128 856
RAM ACTIVE	4 586	10 000	2 630	11 956
TOTAL	145 078	125 316	129 583	140 812

✓ Fonds « Thomas Berthy » :

- versement de la seconde partie (25 000 €) de la subvention de 50 000 € allouée pour 2 ans au projet de recherche POLCA sur les tumeurs oligodendrogiales ;
- financement d'une étude (20 000 €) menée par l'ANOCEF concernant les oligodendrogliomes ;
- achat de matériels au bénéfice des patients (fauteuils).

✓ Fonds « Ram active » (fondation de bienfaisance) : don annuel de 10 000 €.

✓ Les ressources collectées au titre de ces fonds et non utilisées (140 812 €) sont en légère baisse mais restent néanmoins à un niveau significatif.

Présentation des comptes 2024

Projet Gliotex

Dépenses	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Salaires	181 505	21 215	53 993	114 658	109 196	157 037	182 446	211 179	1 031 228
Autres dépenses	66 413	4 209	36 952	74 081	75 184	91 163	41 511	129 570	519 082
Total	247 918	25 424	90 945	188 739	184 379	248 200	223 957	340 748	1 550 310

- ✓ En 2024, l'ARTC a soutenu le projet à hauteur de 341 k€. Sur la période 2023-2024, le soutien s'est élevé à 565 k€ à comparer à un budget alloué de 500 k€.
- ✓ Le soutien de l'ARTC au projet consiste notamment à assurer le financement des salaires d'une partie des membres de l'équipe projet qui depuis mi-2024 sont des salariés de l'ARTC.
- ✓ Depuis son lancement, le soutien de l'ARTC au projet s'élève à plus de 1,5 M€.

Présentation des comptes 2024

Conclusions

- ✓ Concernant l'ensemble des ressources dont elle a bénéficié, 2024 constitue l'année la plus prolifique de l'association depuis sa création. Cela lui a permis de renforcer ses actions au profit notamment des projets de recherche.
- ✓ L'exercice s'est achevé avec un léger excédent (+ 51 k€) qui conforte les réserves de l'association.
- ✓ Le fait que les donateurs de l'ARTC restent très nombreux constitue une tendance très encourageante. Toutefois il est nécessaire de prendre en compte le fait que le nombre de grands donateurs a tendance à diminuer.
- ✓ Après 3 années où les ressources de l'association ont été abondées par différents legs, l'exercice 2025 doit être géré avec prudence compte-tenu d'un retour à des recettes qui à priori seront constituées uniquement des dons et des recettes collectées lors de manifestations.

ARTC - BUDGET PREVISIONNEL 2025

(en €)

Dépenses	
Soutien au projet Gliotex (2)	210 000
Bourses et soutien aux projets de recherche (3)	256 000
Soutien aux patients	50 000
Sous-total	516 000
Honoraires et sous-traitance	130 000
Coût des manifestations	75 000
Frais de déplacement	20 000
Fonctionnement courant (4)	25 000
Total	766 000

Ressources	
Dons et recettes manifestations (1)	756 000
Produits financiers	10 000
Total	766 000

Hypothèses :

- (1) : la prévision relative aux dons et aux recettes manifestations est établie sur la base de la collecte constatée en 2024 majorée de 10 % compte-tenu des actions de communication qui sont mises en œuvre par l'association.
- (2) : le soutien au projet Gliotex est constituée quasi exclusivement de la prise en charge de la rémunération des personnels salariés de l'ARTC.
- (3) : le montant final à allouer aux bourses et au soutien des projets de recherche sera décidé à l'occasion du CA du mois d'octobre au vu du niveau de la collecte qui sera constatée à cette date. A ce stade, ce soutien est prévu pour être limité à 256 k€ pour l'ensemble de ces deux actions (385 k€ ont été alloués en 2024 et 371 k€ en 2023).
- (4) : une attention particulière sera apportée aux dépenses de fonctionnement courant.

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

==

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Sommaire

- ✓ Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
- ✓ Rapport Spécial sur les conventions réglementées

◆◆◆

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A R T C**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'assemblée générale de l'A.R.T.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.R.T.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne l'information donnée en annexe sur le changement de méthode intervenu sur l'exercice ainsi que sur les règles de comptabilisation des aides financières versées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

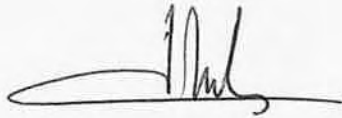
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont Saint Aignan,
Le 12 avril 2025

Secno



Franck DUCLOS
Commissaire aux Comptes



GMBA Seleco
WALTER ALLINIAL

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales

47, Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

Comptes Annuels

Exercice clos le 31/12/2024

GMBA SELECO

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de WALTER FRANCE et d'Allinial Global International

Siège social : 5 rue Lespagnol - 75020 PARIS
Téléphone : +33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : +33 (0)1 44 93 10 39
E-mail : paris20@gmba.fr

SARL au capital de 75 812.90 Euros - 612 007 690 RCS Paris
NAF 6920 Z - N° TVA : FR01612007690

www.gmba-allinial.com

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Sommaire

Sommaire	1
BILAN	
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables Associations 1	6
Règles et méthodes comptables Associations 2	7
Règles et méthodes comptables Associations 5	8
Règles et méthodes comptables Associations 6	9
Règles et méthodes comptables Associations 7	10
Etat des immobilisations	11
Etat des amortissements	12
Etat des créances et dettes	13
Charges à payer et produits à recevoir	14
Produits et charges constatés d'avance	15
Détail des legs, donations et assurance-vie	16
Variation des fonds dédiés et reportés	17
Variation des fonds propres art.431-5	18
Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger	19

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	51 505	28 381	23 125	29 960
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				245 480
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	51 505	28 381	23 125	275 440
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				28 900
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	277 728		277 728	60 329
Valeurs mobilières de placement	412 090		412 090	538 650
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	310 295		310 295	287 531
Charges constatées d'avance	45 583		45 583	25 733
TOTAL III	1 045 697		1 045 697	941 143
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 097 202	28 381	1 068 821	1 216 583

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
 76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
 Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	18 344	18 344
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	48 973	48 973
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	581 759	619 295
Report à nouveau	53 211	-37 536
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette	702 287	649 075
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	702 287	649 075
II		
Comptes de liaison		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		215 613
Fonds dédiés	140 812	145 078
TOTAL III	140 812	360 691
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		12 947
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	106 319	64 024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		58 768
Dettes des legs ou donations	30 602	475
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	88 803	70 604
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	225 723	206 817
VI		
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 068 821	1 216 583

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations	6 420	6 390
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	390 764	434 317
Mécénats	175 105	185 633
Legs, donations et assurances-vie	219 557	197 001
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	14 780	
Autres produits	114 792	43 813
TOTAL I	921 417	867 153
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	8 729	5 863
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	572 138	414 725
Aides financières	376 668	435 229
Impôts, taxes et versements assimilés		564
Salaires et traitements	82 056	
Charges sociales	29 050	
Dotations aux amortissements et dépréciations	6 835	7 174
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	10 514	42 699
Autres charges	9 418	303
TOTAL II	1 095 410	906 558
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-173 992	-39 405
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8 400	5 240
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	27 864	
TOTAL III	36 264	5 240
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	36 264	5 240
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-137 729	-34 164

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	191 044	
Sur opérations en capital		320 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	191 044	320 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		2 293
Sur opérations en capital		320 000
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI		322 293
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	191 044	-2 293
VII		
Participation des salariés aux résultats		
VIII	104	1 079
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 148 725	1 192 393
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 095 514	1 229 930
EXCÉDENT OU DÉFICIT	53 211	-37 536

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	23 944	16 400
Prestations en nature	294 300	108 000
Bénévolat		
TOTAL	318 244	124 400
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	23 944	16 400
Personnel bénévole	294 300	108 000
TOTAL	318 244	124 400

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Annexe

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Association pour la Recherche sur les Tumeurs Cérébrales (ARTC) est une association née en 1992 de la volonté de familles de patients et de l'équipe médicale de la Salpêtrière de créer une association pour développer la recherche sur les tumeurs cérébrales :

Les priorités de l'ARTC sont de :

- Verser des bourses aux chercheurs pour les attirer dans cette discipline,
- Investir dans les recherches visant à établir une "preuve de concept"

L'objectif est de faire les premières expériences afin d'obtenir des résultats préliminaires qui permettront ensuite de postuler pour des financements publics ou associatifs.

- Soutenir les services hospitaliers et les patients, en mettant à leur disposition des personnels qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et en contribuant à la formation des professionnels.

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Avant affectation, l'exercice clos le 31/12/2024 présente un total bilan de 1 068 821 euros et un compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégage un résultat de 53 211 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements suivants :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Comptabilisation des opérations sur les legs (Changement de méthode)

Les opérations de charges et produits intervenus à l'occasion de legs, ont été incluses dans le résultat d'exploitation, conformément au PCG. Les mêmes opérations effectuées en 2023 avaient été classées en résultat exceptionnel.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

II. FAITS MARQUANTS

L'association avait sollicité fin 2023 auprès de l'administration fiscale un rescrit pour confirmer que celle-ci bénéficie de l'exonération des droits de mutation à titre gratuit sur les legs qu'elle reçoit. En l'absence de réponse ou prise de position de l'administration fiscale, les droits de mutation versés en 2023 pour un montant de 191 k €uros à l'occasion de la vente du bien immobilier relative à la succession de Madame LEBESSON (legs 2022), n'ont pas été portés en produit à recevoir, par mesure de prudence à la clôture de l'exercice 2023. En 2024, l'association a reçu le remboursement de 191 k €uros, porté en produit exceptionnel.

Les droits de mutation relatifs à la succession en cours de Monsieur MASSIAS, validée en 2023 et dont l'acte de partage est daté de 2024, n'ont pas été provisionnés à la clôture de l'exercice 2023, considérant l'accord tacite de l'administration fiscale. Les droits de mutation ne figurent pas dans l'acte de liquidation et partage signé le 31 décembre 2024.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Agencements et aménagements 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

3.2. Créances

(cf. tableau joint)

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées des dons à recevoir au 31 décembre et onéreuses au cours du premier trimestre de l'exercice suivant, pour 51 k Euros, d'un produit à recevoir lié à l'encaissement d'un legs pour 200 k Euros et d'un remboursement à recevoir pour 12,6 k €.

3.3. Fonds Propres

(cf. tableau joint)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

- Fonds propres au 31/12/2023 : 649 075 Euros
- Résultat Exercice au 31/12/2024 : 53 211 Euros
- Fonds propres au 31/12/2024 : 702 287 Euros

3.4. Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

3.5. Fonds dédiés et reportés

(cf. tableau joint)

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'ont pas pu encore être totalement utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à :

- FD Thomas BERTHY : 128 856 Euros
- FD RAM ACTIVE : 11 956 Euros

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

3.6. Legs et donations

(cf. tableau joint)

Le conseil d'administration avait accepté en 2023, le legs de Monsieur MASSIAS, dont l'actif net s'élevant à 215.6 k Euros, avait été inscrit à l'actif du bilan, conformément à la réglementation en matière de biens destinés à être revendus et au passif pour les droits de succession dus. L'ensemble de ces opérations ont été reprises, à la suite de la délivrance de legs universel intervenue en octobre 2024.

Aucun nouveau legs n'a fait l'objet d'une étude ou d'une validation du Conseil d'Administration, à la clôture de l'exercice.

3.7. Emprunts

Aucun emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice.

3.8. Contributions volontaires en nature

(cf. tableau joint)

Une contribution volontaire est un acte par lequel une personne physique ou morale fournit à l'ARTC un travail (bénévolat), des biens (dons en nature), ou autre service à titre gratuit (Prestation en nature) et n'entraîne pas de flux financier.

Concernant le bénévolat, il s'agit pour l'ARTC de l'ensemble des bénévoles présents au sein des différentes antennes régionales de l'association, ainsi que les membres du conseil d'administration.

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 17 986 heures pour un montant de 294 300 Euros.

La valorisation de ce bénévolat a été effectuée à un taux horaire moyen de 11,69 Euros/heure (qui correspond au SMIC horaire moyen de l'exercice), sur lequel a été pris en compte des charges sociales estimées à 40% . L'association bénéficie en 2024 de :

- Prestation en nature pour 23 944 Euros
- Abandons de frais pour 9 036 Euros

3.9. Dettes

(cf. tableau joint)

3.10. Aides financières

Les aides financières sont comptabilisées à la date de leur octroi, conformément à l'article 141-2 du règlement ANC n°2018-06 et à la chronique de la commission des études comptables de la C.N.C.C. (EC 2021-33).

L'association a validé lors du conseil scientifique du 07 octobre 2024, un ensemble d'aides financières destinées à la recherche, pour un montant total de 220 k Euros (enregistrés en 2024), dont 75 k Euros restent à être réglées au 31 décembre 2024.

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

L'association enregistre en aides financières :

- Les bourses versées aux chercheurs, validées par le Conseil scientifique,
- Les subventions de recherches, validées par le Conseil scientifique et approuvées par le Conseil d'administration,
- Les conventions passées avec des établissements publics (APHP, ICM), essentiellement pour le financement de personnel.

3.11. Détails des autres produits et des autres charges

Le poste « autres produits » concerne principalement aux recettes manifestations pour 115 k Euros

Le poste « autres charges » correspond aux droits versé auprès de la SACEM pour 4 k Euros et des charges diverses de gestion courante pour 4 k Euros.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Effectif moyen

L'effectif employé au cours de l'exercice 2024 est 2 salariés en équivalent temps pleins (ETP).

4.2. Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

4.3. Rémunération versés à certains dirigeants

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions électives.

4.4. Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de la certification des comptes de 2024 de l'exercice sont de 10 600 Euros.

4.5. Engagements financiers hors bilan

Engagements donnés

Néant

Engagement reçus

Néant

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
78137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations : - Techniques, matériel et outillage - Générales, agencements et aménagements divers	38 396		
Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier	13 109		
Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	245 480		
TOTAL	296 985		
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GÉNÉRAL	296 985		

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement Donations temporaires d'usufruit Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui - Gales, agents et aménagt. const.				
Installations : - Techniques, matériel et outillage - Gales, agents et aménagt. divers			38 396	
Matériel : - De transport - De bureau et informatique, mobilier			13 109	
Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou don, destinés à être cédés		245 480		
TOTAL		245 480	51 505	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres : - Participations - Titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL		245 480	51 505	

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	12 811	3 839		16 650
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 735	2 996		11 730
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	21 545	6 835		28 381
TOTAL GÉNÉRAL	21 545	6 835		28 381

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES		REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres Immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	271	271	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	277 457	277 457	
Charges constatées d'avance	45 583	45 583	
TOTAL	323 312	323 312	

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	106 319	106 319		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	10 486	10 486		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	14 864	14 864		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 252	5 252		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	88 803	88 803		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	225 723	225 723		

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 610	14 934
Dettes des legs ou donations		58 768
Dettes fiscales et sociales	14 132	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	88 803	70 604
TOTAL	115 545	144 306

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		28 900
Créances reçues par legs ou donations		57 314
Autres créances	263 621	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	263 621	86 214

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
78137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2024	31/12/2023
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	45 583	25 733
TOTAL	45 583	25 733

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Détail des legs, donations et assurance-vie

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	6 644
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	242 780
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	215 613
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	465 037

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	245 480
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
TOTAL	245 480

SOLDE DE LA RUBRIQUE	219 557
-----------------------------	----------------

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
FD THOMAS BERTHY	140 492		11 636			128 856	
FD RAM ACTIVE	4 586	7 370				11 956	
TOTAL	145 078	7 370	11 636			140 812	
TOTAL GÉNÉRAL	145 078	7 370	11 636			140 812	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
FONDS REPORTES SUR LEGS	215 612		215 612	
TOTAL	215 612		215 612	
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	215 612		215 612	

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 51

Variation des fonds propres art.431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	18 344				18 344
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	48 973				48 973
Report à nouveau	619 295			37 536	581 759
Excédent ou déficit de l'exercice	-37 536	37 536	53 211		53 211
Situation nette	649 075	37 536	53 211	37 536	702 287
Dotations consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	649 075	37 536	53 211	37 536	702 287

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

Etat des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Mécénats Etrangers	11 300
Dons Etrangers	5 130
TOTAL	16 430

Dons - ROYAUME-UNI 460 €
Dons - ETATS-UNIS 1870 €
Mécénats - ALLEMAGNE 1000 €
Mécénats - SUISSE 10300 €
Dons - HONG KONG 100 €
Dons - SUEDE 30 €
Dons - BELGIQUE 125 €
Dons - ALLEMAGNE 2045 €
Dons - Suisse 500 €

SEENO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Solde au 31/12/2024	Dont générosité du PUBLIC	Solde au 31/12/2023	Dont générosité du PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Produits liés à la générosité du public	1 097 681	1 097 681	867 153	867 153
1.1 Cotisations sans contrepartie	6 420	6 420	6 390	6 390
1.2 Dons, legs mécénat				
- Dons manuels	390 764	390 764	434 317	434 317
- Legs, donations et assurance-vie	410 601	410 601	197 001	197 001
- Mécénat	175 105	175 105	185 633	185 633
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	114 792	114 792	43 813	43 813
2 - Produits non liés à la générosité du public	36 264		325 240	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contribution financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	36 264		325 240	
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations				
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	14 780	14 780		
TOTAL	1 148 725	1 112 461	1 192 393	867 153
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Missions sociales	800 260	800 260	638 938	638 938
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	525 315	525 315	284 044	284 044
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	274 944	274 944	354 893	354 893
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds	124 973	124 973	60 262	60 262
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	124 973	124 973	60 262	60 262
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	152 828	152 828	479 778	125 255
4 - Dotations aux amortissements et provisions	6 835	282	7 174	0
5 - Impôt sur les bénéfices	104	0	1 079	0
6- Reports en fonds dédiés de l'exercice	10 514	10 514	42 699	42 699
TOTAL	1 095 514	1 088 856	1 229 930	867 154
EXCEDENT OU DEFICIT	53 211	23 605	-37 536	0

SECNO
 28 rue Alfred Kastler - CS 50278
 76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
 Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (SUITE)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Solde au 31/12/2024	Dont générosité du PUBLIC	Solde au 31/12/2023	Dont générosité du PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	318 243	318 243	124 400	124 400
Dons en Nature	0	0	0	0
Abandon De Frais	0	0	0	0
Prestations En Nature	23 944	23 944	16 400	16 400
Personnel Bénévole	294 299	294 299	108 000	108 000
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations En Nature				
Dons en Nature				
TOTAL	318 243	318 243	124 400	124 400
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	123 653	123 653	113 100	113 100
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	187 346	187 346		
3 - Contribution volontaires au fonctionnement	7 244	7 244	11 300	11 300
TOTAL	318 243	318 243	124 400	124 400

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Ecart N/N-1 €uros	Ecart N/N-1 %
EMPLOI DE L'EXERCICE				
1 - Missions sociales	800 260	638 938	161 322	25.25%
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	525 315	284 044	241 271	84.94%
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	274 944	354 893	-79 949	-22.53%
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - Frais de recherche de fonds	124 973	60 262	64 711	107.38%
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	124 973	60 262	64 711	107.38%
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	152 828	125 255	27 573	22.01%
TOTAL DES EMPLOIS	1 078 060	824 454	253 606	154.65%
4 - Dotations aux amortissements et provisions	282			
5- Reports en fonds dédiés de l'exercice	10 514	42 699	-32 185	-75.38%
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	23 605			
TOTAL	1 112 461	867 154	245 308	28.29%

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (SUITE)

RESSOURCES PAR ORIGINE	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Ecart N/N-1 €uros	Ecart N/N-1 %
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	6 420	6 390	30	0.47%
1.2 Dons, legs mécénat				
- Dons manuels	390 764	434 317	-43 553	-10.03%
- Legs, donations et assurance-vie	410 601	197 001	213 600	108.43%
- Mécénat	175 105	185 633	-10 528	-5.67%
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	114 792	43 813	70 979	162.01%
TOTAL DES RESSOURCES	1 097 681	867 153	230 528	26.58%
2 - Reprises sur provisions et dépréciations				
3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	14 780	0	14 780	
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	0	
TOTAL DES RESSOURCES	1 112 461	867 154	245 308	28.29%
RESSOURCES REPORTEE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)			Ecart N/N-1 €uros	Ecart N/N-1 %
RESSOURCES DEBUT D'EXERCICE		0		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	23 605	0	23 605	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEE LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	23 605	0		

SECNO

28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (SUITE)

CONTIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Ecart N/N-1	Ecart N/N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	123 653	113 100	10 553	9.33%
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	187 346			
3 - Contribution volontaires au fonctionnement	7 244	11 300	-4 056	-35.90%
TOTAL	318 243	124 400	193 843	155.82%

CONTIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Ecart N/N-1 €uros	Ecart N/N-1 %
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - Contributions volontaires liés à la générosité du public				
Bénévolat	294 299	108 000	186 299	172.50%
Prestations en nature	23 944	16 400	7 544	46.00%
Dons en nature	0	0		
TOTAL	318 243	124 400	193 843	155.82%

FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE			Ecart N/N-1 €uros	Ecart N/N-1 %
FONDS DEDIES DEBUT D'EXERCICE	145 078	102 379	42 699	41.71%
(-) Utilisation	14 780			
(+) Report	10 514	42 699	-32 185	-75.38%
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	140 812	145 078	-4 266	-2.94%

SECNO
28 rue Alfred Kastler - CS 50278
76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX
Tél. 02 35 59 76 76 - Fax 02 35 59 11 55

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES TUMEURS CEREBRALES
A.R.T.C.**

47 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

À l'assemblée générale de l'A.R.T.C.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Mont Saint Aignan,
Le 12 avril 2025

Secno



Franck DUCLOS
Commissaire aux Comptes